

Rallye Equestre du 25 & 26 mai 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION

Clôture des inscriptions : le **17 mai 2024**

Un bulletin d'inscription par personne

NOM :	PRENOM :
RUE :	CODE POSTAL :
VILLE :	TELEPHONE :
COURRIEL :	DATE DE NAISSANCE :

Je participe en tant que :

CAVALIER MENEUR

Organisation pour les personnes restant sur place la nuit

- **Si vous arrivez le vendredi soir, merci de cocher cette case**
- **Si vous arrivez le samedi soir, merci de cocher cette case**

Pour les mineurs, joindre une autorisation parentale s'ils ne sont pas accompagnés par leurs parents, qui précise notamment le NOM et le PRÉNOM de la personne majeure qui en aura la responsabilité.

Je m'inscris pour* :

FORFAIT WEEK END

- Les 2 randonnées **samedi 25 & dimanche 26 mai 2024**, forfait WE 40 euros :
comprenant les deux randonnées le repas du samedi soir et le repas du dimanche midi
- **A LA CARTE**
- repas du samedi soir 22 euros
- repas du dimanche midi 10 euros
- Randonnée du samedi 25 mai 2024, soit 8 € :
- Randonnée du dimanche 26 mai 2024, soit **10 €** :

*cochez la case correspondante

INSCRIPTION DE VOS CHEVAUX

Attestation sur l'honneur **(à compléter : une attestation par cavalier ou meneur)**

Je soussigné(e) _____

Demeurant à _____

Certifie que le cheval / les chevaux : *(les n° de transpondeur n'ont pas de lettre et ont 13 chiffres pour les chevaux nés en France)*

Nom cheval 1	N de transpondeur.....
Nom cheval 2 :.....	N de transpondeur.....

Le cheval n°1 est :	une jument	un hongre	un entier	Le cheval n°2 est	une jument	un hongre	

Attention : pas de chevaux entiers en paddock sur le site, un hébergement à proximité peut-être prévu. Tout le long de la randonnée il devra être à l'écart des autres chevaux.

- Dont je suis le propriétaire
- Dont le propriétaire est Mr Mme _____

Demeurant à _____

Est (sont) : Pucé (s) et vacciné (s)

Conformément à la loi de 1984 modifiée en 1992 relative aux associations sportives et d'activités physiques, EquiLiberté vous informe que la randonnée équestre entre dans le cadre des activités à risques. La participation à cette randonnée exige donc que vous soyez assuré individuellement pour les risques encourus. EquiLiberté accepte votre inscription à condition que vous souscriviez aux points suivants (à cocher) :

Je tiens à la disposition des organisateurs le livret et le carnet de santé pour les vérifications à l'arrivée de(s) équidé(s).

J'accepte les conditions du règlement. (feuilles 3 et 5 du dossier)

Je certifie que mes données et documents sont exactes

Je fournis la photocopie (ou scan) du (des) carnet(s) de vaccination avec mon dossier d'inscription.

Fait à _____ le / / / 202__

Signature

REGLEMENT DU RASSEMBLEMENT

Cavaliers et meneurs

GENERALITES

Pour les rassemblements, l'organisateur met à disposition un lieu de stationnement déclaré à l'IFCE. **Chacun des participants reste seul responsable** de son installation, de sa sécurité et de celle de ses équidés sur le lieu de stationnement.

Au départ d'une randonnée, une carte est distribuée. Elle indique les circuits, les zones potentiellement dangereuses, les points d'arrêts, ainsi que les n° de téléphone de secours. Sans refus écrit indiqué aux organisateurs les participants sont considérés comme autorisant l'utilisation de leur image prise dans le cadre de la randonnée à des fins de promotion de cette activité.

Les participants respectent l'environnement et ne laissent aucun déchet

Au cours de la randonnée, éviter que le cheval dégrade les sols fragiles en ne sortant pas des chemins et sentiers.

SECURITE

RC1 Cavalier : En application du règlement intérieur de la fédération EquiLiberté, les participants à la randonnée doivent être en possession d'une RC couvrant leur responsabilité en cas de dommage causé à autrui dans le cadre de l'activité proposée (carte EquiLiberté, licence FFE, ou autre).

RCPE2 : tout cheval participant au rassemblement doit être couvert par une RCPE couvrant la responsabilité du propriétaire de l'équidé en cas d'un accident provoqué par son cheval lorsque ce dernier n'est pas monté, attelé ou n'est pas en action de randonnée.

L'équitation étant considérée comme sport à risque, il est conseillé de se munir des protections usuelles (casque, gilet de sécurité, ...). La souscription de garanties corporelles est également fortement conseillée. Les mineurs (port du casque obligatoire) doivent être sous la responsabilité et accompagnés de leurs parents ou d'un majeur désigné par eux et porteur d'une autorisation écrite.

Chaque cavalier ou meneur doit être en mesure de maîtriser sa monture ou son attelage en toute circonstance, avec un matériel adapté au niveau du couple cavalier/cheval.

Les participants ne sont pas prioritaires sur la route et dans les chemins. Ils s'engagent à **respecter strictement le code de la route et les consignes des organisateurs**.

Lorsque je souhaite dépasser un cavalier/meneur ou un groupe, je l'informe de mon intention dans le but de ne pas créer d'accidents.

PRESCRIPTIONS SANITAIRES

En application de l'arrêté préfectoral n° 2018-003, les équidés doivent être identifiés : pucé (n° de transpondeur) avec vaccination grippe équine à jour.

Ils devront présenter un bon état général et répondre à toutes les exigences sanitaires.

Le contrôle du carnet d'identification est obligatoire et sera présenté à l'organisateur ou toute personne désignée par celui-ci. L'admission des équidés est sous réserve du respect des exigences sanitaires et de bien-être des animaux (article 10-1 de l'arrêté préfectoral).

Tout manquement aux prescriptions sanitaires devant être signalé par l'organisateur aux services préfectoraux. En cas de besoin, les frais d'intervention du vétérinaire sanitaire seront à la charge du détenteur de l'animal. Il est déconseillé de faire boire les chevaux dans un même point d'eau, ceci afin d'éviter la propagation des maladies équine contagieuses.

Il est recommandé d'utiliser un seau pour l'abreuvement du cheval.

1) RC : responsabilité civile référencé équiliberté 44 170218

2) RCPE : responsabilité civile propriétaire d'équidé

Règles pour le bon déroulement de la randonnée, chaque participant doit respecter les consignes fixées par l'organisateur

Accueil

- Chaque participant doit se présenter avec sa fiche d'inscription et les papiers d'identification de l'équidé.
- Il doit se soumettre au contrôle des livrets et à la vérification de l'identité de l'équidé.
- Nous vous rappelons que les chevaux sont sous la responsabilité de leurs propriétaires pendant toute la durée du Rassemblement (y compris lorsqu'ils sont au paddock)

L'Emplacement

- L'inscrit a accès au site Equiliberté et à l'ensemble des commodités (toilettes sur le site, douches collectives, salle de restauration, etc. ...avec emplacement pour bivouac et véhicule),
- Respecter les limites de l'emplacement, (mettre vos clôtures à 50 cm à l'intérieur de votre emplacement pour éviter les conflits entre chevaux) et laisser libre les couloirs de circulation.
- L'emplacement sera non clôturé, chaque participant doit prévoir sa clôture, piquets, fils et électrificateurs de clôture. L'électrification est obligatoire.
- L'eau sera fournis par l'organisation sur le site, prévoir des récipients.
- Laisser un licol sur la tête, avec l'identification de l'équidé et le n° de téléphone de la personne à contacter, en cas d'urgence.

Vie sur le Site

- Vous avez accès à l'ensemble des commodités prévues lors de cette manifestation.
- Marcher au pas, en voiture, en calèche ou à cheval.
- Interdiction de nourrir ou d'abreuver les équidés des autres équipes sans autorisations (possibilité d'allergies).
- Respecter la propreté du site, et ne laisser aucun déchet ou papier en dehors des poubelles.
- Un équidé en mauvais état ou blessé peut être mis à l'arrêt immédiatement par l'organisateur. En cas de désaccord, le contrôle du vétérinaire sera demandé, la consultation sera à la charge financière du propriétaire, et l'avis sera définitif. **TOUTES LES CONSULTATIONS VÉTÉRINAIRES SERONT À VOTRE CHARGE**

Les Randonnées

- Les équidés qui bottent seront identifiés par un ruban rouge à la queue.
- Aucun artifice sonore sur les équidés ou attelages (grelots, cloches, trompettes...)
- Le groom est obligatoire à tout moment pour les attelages, pendant la randonnée.
- Lors des pauses, pour les attelages, les équidés seront dételés, ou sous contrôle : « meneur aux guides » ou « groom à la tête des chevaux » (bref aucun cheval attelé sans surveillance proche)
- Respect du code de la route.
- Respect des distances entre les groupes.
- Doubler à allure convenable après avoir demandé l'autorisation.
- Respecter la propriété d'autrui, la courtoisie envers les habitants est de rigueur.
- Respecter le tracé et ne pas chevaucher en dehors.
- Obligation de se soumettre aux indications des agents de la sécurité.
- Passer au pas le long des parcelles occupées par des animaux.

TOUT CAVALIER OU MENEUR DOIT ÊTRE CAPABLE DE MAÎTRISER SA MONTURE EN TOUTE CIRCONSTANCE.

Remboursement

En cas d'annulation de l'inscription, le remboursement des frais d'inscription est fait en totalité jusqu'au **17 mai 2024**. En principe aucun remboursement n'aura plus lieu, après cette date (sauf cas de force majeure). Chaque demande sera étudiée au cas par cas, et en fonction des justificatifs.

Covid : Dans le cas où la situation sanitaire et réglementaire ne permettrait pas la tenue de la randonnée, les frais d'inscriptions seraient intégralement remboursés.

Assurances

Conformément à la loi de 1984 modifiée en 1992 relative aux associations sportives et d'activités physiques, EquiLiberté vous informe que la randonnée équestre entre dans le cadre des activités à risques.

La participation à cette randonnée exige donc que vous soyez assuré individuellement pour les risques encourus. EquiLiberté accepte votre inscription à condition que vous souscriviez aux points suivants (à cocher) :

Je certifie être assuré(e) pour la pratique de l'équitation d'extérieur pour la durée de la randonnée EquiLiberté, et je m'engage à fournir un certificat d'assurance relatif à cette responsabilité civile sur demande du Comité d'Organisation.

Je certifie que chaque équidé sous ma responsabilité est couvert par une RCPE (Responsabilité Civile de Propriétaire d'Equidé).

Je reconnais avoir lu le Règlement Intérieur de la randonnée et je l'accepte. (feuillet 3 et 4 du dossier)

Je reconnais avoir été informé(e) qu'il est fortement recommandé de m'assurer pour la pratique des activités physiques à risques en général et celle de l'équitation de randonnée (dommages causés à moi-même, aux tiers, aux chevaux et aux autres biens), et de souscrire une assurance couverture garantie corporelle (facultative).

N° de Licence EquiLiberté ou FFE _____

Autre compagnie d'assurance _____
(merci de **joindre votre attestation d'assurance ou la photocopie de la licence FFE**)

Je certifie que mes et données documents sont exacts

Fait à :

Le / / /202_

PS: les personnes hors des tracés fournis, ne sont plus assurées par l'organisation. Celles-ci se déchargent de toutes responsabilités dans ces conditions.

Description des Services

- o Accès au site de la randonnée et à l'ensemble de ses commodités (toilettes sur place, douches collectives à 3 kilomètres, emplacement pour votre bivouac (tente et/ou véhicules)
- o Salle de restauration
- o Emplacement pour monter un paddock
- o Eau et foin sur place

- o Les circuits seront balisés et une carte à votre disposition.

PROGRAMME

VENDREDI 24 mai 2024

- o Accueil des participants à partir de 17h00
- o Installation des paddocks et campements
- o Dîner en commun à partir de 19 h30 dans la salle de restauration (**prévoyez votre repas**)

SAMEDI 25 mai 2024

- o Inscription à partir de 13h30 (**plus de départ autorisé après 14h30**)
- o Parcours de 14 ou 22 km
- o 19h30 apéritif offert par l'association
- o Apéritif 19h30
- o Diner à partir de 20h00 dans la salle de restauration

DIMANCHE 26 mai 2024

- o Inscription à partir de 08h30 (**plus de départ autorisé après 10h00**)
- o café d'accueil
- o parcours au choix de 19, 24 ou 31 km casse-crôte sur le parcours